



VINCENNES

TREMPLIN JEUNES TALENTS

INTERPRÈTES,
DANSEURS, HUMORISTES...

INSCRIVEZ-VOUS
DU **19 DÉCEMBRE 2023**
AU **28 FÉVRIER 2024!**

BULLETIN D'INSCRIPTION
DISPONIBLE DANS LES LIEUX PUBLICS
ET SUR **VINCENNES.FR**

1 RUE DE L'ÉGALITÉ - 94300 VINCENNES - 01 71 33 64 40

**LE
CARRÉ**

 lecarre.vincennes

 Vincennes Jeunes

lecarre@vincennes.fr

 CONSEIL
DES JEUNES
DE VINCENNES

NOM/PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ÂGE :

ADRESSE :

VILLE :

COURRIEL :

N° DE TÉLÉPHONE :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom, prénom :

Téléphone :

À REMPLIR POUR LES MINEURS :

Je soussigné(e)

autorise mon enfant

**À PARTICIPER AU TREMPLIN ARTISTIQUE ORGANISÉ
PAR LE CARRÉ SAMEDI 30 MARS 2024.**

Choix de la discipline présentée

Chant Expression scénique Danse Musique

Matériel nécessaire :

Avez-vous déjà participé au tremplin l'an dernier

Oui Non

J'autorise les agents de la ville de Vincennes à me filmer ou me photographier
(les supports seront réservés à l'usage du service, des projets et de la promotion
du Tremplin des jeunes talents vincennois).

J'accepte de recevoir des informations par e-mail de la direction
Enfance-Jeunesse concernant les activités du Carré

Oui Non

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

CONDITIONS GÉNÉRALES

La ville de Vincennes organise un tremplin artistique (chant, danse, musique, arts scéniques) dédié aux jeunes vincennois entre 15 et 25 ans afin de permettre à ces artistes « en herbe » de se produire en public.

Le tremplin aura lieu le samedi 30 mars au soir dans une des salles de la ville et les artistes bénéficieront des meilleures conditions pour se produire (son, lumière, accueil, etc.).

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

1. Le tremplin des jeunes talents vincennois est ouvert à des groupes ou des personnes seules. Les artistes doivent être âgés de 15 à 25 ans et au moins un des membres des groupes doit résider à Vincennes.
2. L'inscription à ce tremplin est gratuite. Les participants doivent se présenter au Carré afin de nous remettre un dossier d'inscription qui pourra être retiré dès le mardi 19 décembre 2023 et devra être déposé avant le mercredi 28 février 2024. En cas de dossier incomplet ou non remis à la date butoir, l'inscription ne sera pas retenue.
3. Les participants devront être en mesure de présenter un extrait de leur production à l'équipe de sélection sous forme numérique (vidéo, audio, youtube, etc.).

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DESCRIPTION DU TREMPLIN

1. Le tremplin comporte une présélection : les dossiers des artistes seront examinés par un jury de professionnels qui sélectionnera une dizaine de candidats qui se produiront dans une salle de la ville le samedi 30 mars 2024. Les participants sélectionnés seront informés entre le 5 et le 7 mars 2024.

2. Les paroles des différents morceaux pour les chanteurs et musiciens ne doivent en aucune façon comporter des propos discriminatoires ou insultants.
3. Les artistes pourront être amenés à être filmés, enregistrés ou photographiés durant leur prestation. En s'inscrivant au tremplin, les artistes s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image.
4. Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.
5. Les artistes qui participeront à la soirée du tremplin devront participer au bon déroulement du tremplin : respect des horaires, de l'équipe d'organisation, du matériel mis à leur disposition etc.
6. Seuls les artistes et les organisateurs disposeront d'un laissez passer pour accéder aux loges.
7. Lors de la soirée, le jury délibérera afin de remettre des prix aux différents artistes selon leur prestation : représentation à la fête de la musique, séance de studio offerte, place de concert, etc. De plus les jeunes artistes seront reçus par le jury afin de les conseiller sur leur évolution.

CONDITIONS TECHNIQUES

1. Pour les arts scéniques les organisateurs ne fourniront aucun décor ou accessoire.
2. Les artistes en musique, expression scénique, chant et danse devront transmettre une fiche technique détaillée ainsi qu'un plan de scène.
3. Les demandes techniques de dernière minute ne seront pas prises en compte.



**J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS
DU RÈGLEMENT**

DATE : / /

SIGNATURE

LE CARRÉ

1 RUE DE L'ÉGALITÉ
94300 VINCENNES
01 71 33 64 40

lecarre@vincennes.fr